



Ward Boundary Review 2020
Examen des limites de quartiers 2020



Rapport sur les options

Juillet 2020

Préparé par :
Beate Bowron Etcetera
Hemson Consulting Ltd.
The Davidson Group

Participez en ligne ou en personne
Voyez comment à ottawa.ca/limitesdequartiers
Demandez-le-nous à limitesdequartiers@ottawa.ca

1 Introduction

En janvier 2020, le Conseil municipal d'Ottawa lançait « l'examen des limites de quartiers 2020 » (ELQ 2020), une analyse complète des quartiers actuels d'Ottawa. L'approche utilisée pour cet examen comporte la collecte de commentaires diversifiés sur le tracé actuel des quartiers, l'élaboration d'un ensemble d'options de limites de quartiers et la réalisation d'une vaste consultation entourant ces options avant de formuler une recommandation à l'intention du Conseil municipal en décembre 2020.

À ce jour, l'équipe chargée de l'ELQ 2020 a terminé la recherche de base¹ et elle a mené une première ronde de consultations. La première ronde de consultations incluait des assemblées publiques, des entrevues réalisées avec les membres du Conseil et un sondage auprès de la population. Le projet a été largement annoncé en ligne ainsi que par des publicités dans les autobus et les journaux communautaires.

Au cours de la première ronde de consultations de l'ELQ 2020, la pandémie de COVID-19 a frappé. Les réunions publiques et les rencontres avec les parties prenantes ont dû être annulées après la tenue des deux premières assemblées publiques. Cependant, le sondage en ligne s'est poursuivi et les entrevues avec les membres du Conseil municipal ont pu se faire par téléphone.

L'analyse des données tirées de la recherche de base et des consultations initiales a permis d'étayer les options présentées dans le présent rapport. Le rapport sur les options présente cinq options distinctes pour les nouvelles limites de quartiers d'Ottawa. Toutes ces options respectent le principe d'une « représentation effective » et elles établissent clairement des limites de quartiers en tenant compte de la géographie unique d'Ottawa. L'ampleur des changements apportés aux limites actuelles des quartiers varie selon l'option et, dans certains cas, les modifications sont considérables.

Le changement n'est jamais facile et il a un effet particulièrement perturbateur sur les structures municipales établies de longue date. Tous les participants, résidents, commerces, organismes non gouvernementaux, membres du Conseil, employés municipaux, etc. devront s'adapter à ces nouveaux environnements géographiques. D'où l'importance d'engager la discussion sur les options présentées dans ce rapport et de recueillir à leur sujet les commentaires de la population, des parties prenantes et des membres du Conseil. C'est l'objet de la deuxième ronde des consultations de l'ELQ 2020.

Le rapport sur les options contient huit sections. La **section 2**, qui suit cette introduction, décrit les raisons pour lesquelles un examen des limites des quartiers s'impose à ce moment-ci. On y traite du concept clé de la représentation effective et on y décrit les problèmes que soulèvent la nature particulière et la géographie unique de la ville d'Ottawa en ce qui a trait aux limites de quartiers. La **Section 3** présente les grandes lignes de la première ronde de consultations et ses résultats.

¹ Voir le [document d'information sur l'ELQ 2020](#).

La **section 4** traite de la méthodologie utilisée pour élaborer les options et la **Section 5** présente un sommaire des options et les relie à l'annexe A : Cahier des options. L'annexe A présente une description de chacune des options et des cartes détaillées illustrant les limites actuelles des quartiers ainsi que les nouvelles. On y trouve un tableau présentant la parité électorale pour les élections municipales de 2022, 2026, 2030 et 2034. La **section 6** traite de la possibilité d'utiliser les limites des circonscriptions fédérales et provinciales comme limites pour les nouveaux quartiers d'Ottawa.

La **section 7** propose un outil pour comparer les avantages de chacune des options au regard des composantes de la représentation effective. Enfin, la **section 8** décrit la feuille de route pour la discussion et les commentaires du public sur les options présentées dans le présent rapport jusqu'à la production du rapport final de l'ELQ 2020 et de la recommandation pour le Conseil municipal à la fin de l'année.

En plus de l'annexe A : Cahier des options, l'annexe B présente un résumé d'autres commentaires sur les quartiers et leurs limites, extraits du sondage, des assemblées publiques et des propositions de la population et des membres du Conseil.

2 Contexte

2.1 Pourquoi procéder à un examen

Les examens des limites de quartiers sont des exercices complexes. Ils exigent de prendre en compte de nombreuses variables. Dans une « démocratie représentative » comme la nôtre, le droit de vote est un principe fondamental. Ce droit est important non seulement au moment d'une élection municipale, mais également chaque fois qu'une conseillère ou qu'un conseiller vote. Cependant, une fois que la personne est élue, sa capacité de représenter tous les résidents de son quartier, et non seulement les électeurs, ainsi que les résidents de la ville dans son ensemble est d'une importance capitale. Cette capacité de représentation menace souvent d'éclipser le droit fondamental de vote dans une discussion entourant la taille et la configuration des quartiers.

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit le « droit de vote » des citoyens et indissociable de ce droit, est l'assurance selon laquelle tous les votes ont un poids égal. Lorsque l'équilibre de ce poids du vote, à savoir la « parité électorale », est rompu, peu importe l'ordre de gouvernement, des modifications sont nécessaires. Cela vaut pour les circonscriptions électorales fédérales et provinciales et les quartiers municipaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux modifient leurs circonscriptions tous les dix ans en fonction des données du Recensement. Les municipalités modifient leurs quartiers lorsque le Conseil le juge nécessaire.

La Ville d'Ottawa a atteint le point où les limites de ses quartiers ont besoin d'être modifiées pour les élections à venir. Les écarts en matière de parité électorale entre les

quartiers sont tellement importants que le statu quo n'est plus possible. Dans le cadre de l'ELQ 2020, on a procédé à l'analyse de la parité électorale actuelle dans Ottawa². Un important écart s'est creusé en ce qui concerne la taille de la population depuis l'établissement des 23 quartiers actuels pour l'élection municipale de 2006. Présentement, la population du quartier le plus peuplé est deux fois celle du quartier le moins peuplé. Et entre ces deux extrêmes, plusieurs quartiers sont beaucoup plus peuplés ou beaucoup moins peuplés que la moyenne de tous les quartiers (43 804) lors de l'élection de 2018.³ Cela étant, le Conseil municipal a entrepris un examen des limites de quartiers dont les résultats s'appliqueront à la prochaine élection municipale de 2022.

2.2 Représentation effective

Le principal objectif d'un examen des limites de quartiers est d'atteindre la « représentation effective ». Il s'agit d'une expression utilisée pour résumer tous les éléments à concilier lorsque l'on dresse les limites des quartiers. L'expression a été introduite par la Cour suprême du Canada et elle a été utilisée par la suite par des tribunaux inférieurs, et en Ontario, par le Tribunal d'appel de l'aménagement local (TAAL), anciennement la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).

En bref, voici les différentes composantes de la représentation effective à concilier :

Parité électorale : Même si l'expression semble renvoyer uniquement aux « électeurs », en fait, elle comprend toute la population qui habite dans un secteur donné. La parité électorale fait référence à l'écart entre la population d'un quartier donné et la moyenne de population de tous les quartiers de la municipalité. Pour atteindre la parité électorale, il faut que les quartiers aient une population similaire, mais non identique. La parité électorale est évaluée en termes de pourcentage, soit supérieur ou inférieur à la population moyenne des quartiers. Si l'écart devient trop important, il n'y a plus de représentation effective.

Limites naturelles et physiques : Les limites des quartiers devraient être clairement définies et faciles à reconnaître pour les résidents. Les limites naturelles, comme les rivières, les ruisseaux et à Ottawa, la Ceinture de verdure, servent souvent à délimiter les quartiers. Les infrastructures importantes, comme les autoroutes, les voies ferrées, les couloirs de transport d'électricité et les artères, vu les barrières qu'elles créent, peuvent aussi remplir cette même fonction (p. ex., les autoroutes 417 ou 416).

Communautés d'intérêts sur le plan géographique : L'expression « communautés d'intérêts » fait référence aux quartiers comme Barrhaven, le Glebe ou le village de Westboro et aux secteurs commerciaux comme les ZAC. L'expression fait aussi référence à différents types de collectivités, par exemple en zone rurale, suburbaine ou urbaine. Les communautés d'intérêts ont des perspectives et des besoins différents

² Idem.

³ Les statistiques sur la population de la ville d'Ottawa sont dérivées du scénario médian des projections démographiques présenté à l'annexe 1 (p. 38) du Plan officiel de la Ville : « Projections de croissance pour le nouveau Plan officiel : méthodologie et postulats relatifs à la population, au logement et à l'emploi (2018-2046) ».

qu'il faut respecter au moment d'établir les limites de quartiers. Pour qu'elles servent à déterminer les limites d'un quartier, les communautés d'intérêts doivent être géographiquement contiguës.

Lorsque possible, il faut éviter de scinder les communautés d'intérêts sur le plan géographique ou les quartiers. Cependant, il arrive parfois qu'une collectivité soit si vaste que pour respecter la parité électorale, il faille la scinder, comme Kanata ou Barrhaven. Il n'est pas rare non plus qu'un même quartier contienne plusieurs communautés d'intérêts.

Intérêts des minorités : Il faut prendre en compte les intérêts des minorités s'ils ont un lien avec l'emplacement géographique.

Histoire des quartiers : Le découpage des quartiers devrait tenir compte, dans la mesure du possible, de leur histoire. Toutefois, dans Ottawa, beaucoup de limites de quartiers sont basées sur le découpage des municipalités d'avant la fusion et les limites ne sont pas faciles à reconnaître. Ces limites devraient être modifiées, dans la mesure du possible. L'histoire d'un quartier ne peut en soi prévaloir sur d'autres aspects importants, comme la parité électorale, les limites naturelles et physiques claires et le maintien des communautés d'intérêts.

Capacité de représentation : La capacité de représentation est souvent assimilée à la charge de travail des conseillers et conseillères et à l'éventail des enjeux au sein d'un quartier. Elle englobe la taille du quartier, les types et l'ampleur des problèmes, la croissance et le développement continu, la complexité des enjeux, etc. Par exemple, les quartiers qui comptent une forte densité d'emplois, des problèmes sociaux, des infrastructures majeures, des attractions touristiques ou des secteurs spéciaux – comme le district du Parlement – posent de nombreux défis aux conseillers et conseillères qui les représentent et qui doivent aussi composer avec les préoccupations des résidents du quartier et les politiques de l'ensemble de la ville.

Superficie et forme des quartiers : Tous les quartiers de la ville ne peuvent pas avoir la même superficie. Certains secteurs sont plus densément peuplés, et d'autres comptent plus d'espaces ouverts. À cet égard, Ottawa est unique, en raison de sa grande portion rurale et de la Ceinture de verdure.

Croissance de la population : La croissance de la population d'Ottawa doit être prise en compte que l'Examen des limites de quartiers 2020 s'applique à plusieurs cycles électoraux.

Concilier les composantes de la représentation effective : Toutes les composantes de la représentation effective doivent être prises en compte, mais elles n'ont pas toutes la même valeur. La parité électorale est un facteur clé de la représentation effective comme l'est le fait de maintenir ensemble les communautés d'intérêts et d'établir des limites de quartiers bien définies et cohérentes.

Lorsque l'on établit des limites de quartiers, l'écart souvent suggéré et utilisé comme norme pour la parité électorale est de ± 25 pour cent, ce qui peut entraîner une différence de 50 pour cent entre le quartier le plus peuplé et le quartier le moins peuplé. La norme a toutefois évolué dans les derniers examens des limites de quartiers, pour se fixer entre ± 10 pour cent et ± 15 pour cent dans les régions urbaines

et suburbaines à forte densité. Dans certaines circonstances, un écart plus important peut être nécessaire, notamment afin de respecter les communautés d'intérêts, de prendre en compte la croissance rapide, de tenir compte de la capacité de représentation ou d'établir des limites de quartiers clairement définies. Par ailleurs, l'immense secteur rural d'Ottawa et les collectivités qui s'y trouvent doivent être respectés. Cela étant, l'écart en matière de parité électorale y sera plus important comme le sera celui des secteurs suburbains en raison de leur croissance rapide.

Au cours de la première ronde de consultations publiques de l'ELQ 2020, plusieurs répondants ont indiqué que la représentation inégale entre les quartiers était une préoccupation importante. Mais en même temps, beaucoup ont dit que la taille de la population d'un quartier n'était pas si importante que cela et qu'en fait, la superficie du quartier, la charge de travail de son conseiller ou de sa conseillère, le nombre de ménages, l'éventail des enjeux et les communautés d'intérêts étaient plus importants. Les répondants ont également fait valoir que lorsque des quartiers deviennent trop peuplés, le budget des bureaux des conseillers pourrait être augmenté. Tous ces facteurs, à l'exception de la question budgétaire, sont pris en compte pour concilier les différentes composantes de la représentation effective. Cependant, puisque le droit de vote en vertu de la *Charte* est un droit juridique pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens canadiens, il ne peut pas être nié.

2.3 Plusieurs cycles électoraux

Toute nouvelle configuration ou structure de quartiers devrait s'étendre sur plusieurs cycles électoraux. Les examens des limites de quartiers sont des exercices qui prennent du temps, qui coûtent cher et qui perturbent les habitudes. L'ELQ 2020 est conçu pour être utilisé pendant trois et voire quatre cycles électoraux, c'est-à-dire pour les élections de 2022, 2026, 2030, et possiblement 2034. Effectivement, la structure établie aux termes de l'examen précédent a fonctionné pour quatre cycles électoraux. Étant donné que les examens des limites de quartiers sont axés sur l'avenir, la croissance démographique et l'endroit où cette croissance survient dans la ville sont des éléments cruciaux pour constituer les nouveaux quartiers.

2.4 Nature unique d'Ottawa

La structure actuelle des quartiers d'Ottawa s'appuie sur trois collectivités géographiques importantes :

- La collectivité **rurale** : qui comprend le secteur rural à l'extérieur de la limite du secteur de croissance urbaine;
- La collectivité **suburbaine** : qui comprend le secteur généralement situé à l'extérieur de la Ceinture de verdure et à l'intérieur de la limite du secteur de croissance urbaine;
- La collectivité **urbaine** : qui comprend le secteur généralement situé à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Le secteur urbain se subdivise quant à lui en quartiers du centre-ville et en quartiers plus anciens, les banlieues proches, que l'on surnomme souvent la « ceinture de bungalows ».

L'examen des limites de quartiers de 2004-2005 a établi la structure de quartiers suivante, laquelle reflétait plusieurs aspects :

- La géographie d'Ottawa;
- Une vive réaction du public opposé à combiner les collectivités suburbaines et les collectivités rurales. Les gens craignaient qu'une telle mesure compromette la voix et la représentation des collectivités rurales.
- L'opinion professionnelle de l'équipe d'experts-conseils, qui appuyait la séparation des collectivités rurales et des collectivités suburbaines aux fins de la représentation effective;
- Une décision de la CAMO rendue en 2003 qui avait rejeté une structure de quartiers combinant les populations suburbaines et rurales.

Une décision de la CAMO rendue en 2005 appuyait l'utilisation de trois principaux secteurs géographiques comme base pour déterminer la structure des quartiers d'Ottawa.

Au cours de la première ronde de consultations de l'ELQ 2020, de nombreuses réponses au sondage, des propositions en ligne et commentaires des membres du Conseil insistaient sur l'importance de ne pas combiner les quartiers ruraux et suburbains. Ce sentiment était partagé dans tous les quartiers, mais plus spécialement dans les quartiers ruraux et suburbains, et il insistait sur deux points en particulier. Premièrement, il existe une différence importante entre les champs d'intérêts et d'activités des collectivités rurales et suburbaines. Deuxièmement, combiner les populations suburbaines et rurales aurait pour effet d'évacuer la voix des collectivités rurales, car la population suburbaine serait dominante. La situation dans Cumberland (quartier 19) est souvent citée à titre d'exemple.

Dans le cadre de l'ELQ 2020, les trois principaux secteurs géographiques demeurent la référence pour l'élaboration des options de la nouvelle structure des quartiers. Plus précisément :

Les quartiers ruraux sont les secteurs ruraux et leurs villages. Ils ne comprennent pas les secteurs réservés à l'aménagement suburbain ou les secteurs proposés pour l'élargissement de la limite du secteur de croissance urbaine. Ces secteurs comprennent présentement les quartiers 5, 21, 20 et la partie rurale du quartier 19.

Les quartiers suburbains comprennent les secteurs en croissance d'Ottawa, généralement à l'extérieur de la Ceinture de verdure et à l'intérieur de la limite du secteur de croissance urbaine, qui peuvent se trouver à l'heure actuelle dans des quartiers ruraux. Ces secteurs comprennent présentement les quartiers 1, 2, 3, 4, 6, 22, 23 et la partie suburbaine du quartier 19 à l'intérieur de la limite du secteur de

croissance urbaine. Il y a trois groupements de quartiers suburbains non contigus, à savoir :

- Ottawa-Est, qui comprend les quartiers 1 et 2 et la partie suburbaine du quartier 19, qui se trouve à l'intérieur de la limite du secteur de croissance urbaine;
- Ottawa-Sud qui comprend les quartiers 3 et 22 ainsi que de légers élargissements antérieurs apportés à la limite du secteur de croissance urbaine dans les quartiers 20 et 21;
- Ottawa-Ouest qui comprend les quartiers 4, 6 et 23 ainsi que de légers élargissements antérieurs apportés à la limite du secteur de croissance urbaine dans les quartiers 5 et 21.

Les quartiers urbains sont situés à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Le secteur urbain compte douze quartiers, à savoir les quartiers 7 à 18. Les quartiers urbains sont groupés en quartiers du centre-ville ou « centraux » (quartiers 12, 13, 14, 15 et 17) et quartiers anciens de banlieues proches (quartiers 7, 8, 9, 10, 11, 16 et 18).

Ces trois principaux secteurs et leurs sous-secteurs ont servi d'éléments de base pour créer les options du nouveau tracé des limites de quartiers. Ils constituent le cadre général des options, mais les limites précises et détaillées de quartiers à l'intérieur de ces secteurs s'appuient sur les principes de la représentation effective et sur les nombreuses suggestions et la rétroaction du public et des membres du Conseil.

3 Première ronde de consultations publiques (rétroaction)

La première ronde de consultations publiques de l'ELQ 2020 visait à recueillir des commentaires sur les limites actuelles des quartiers d'Ottawa et des suggestions. Plus précisément, le besoin de parfaire les limites actuelles, la nécessité d'unifier des communautés, le nombre de quartiers souhaités dans Ottawa et leur population moyenne sont autant de questions qui ont été examinées.

3.1 Ce que nous avons fait

Nous avons fait beaucoup de publicité en anglais et en français et nous avons largement promu la première ronde de consultations de l'ELQ 2020. En voici les éléments :

- Une page Web pour le projet sur le site Web d'Ottawa comportant :
 - Aperçu du projet
 - Rapports et documents pertinents
 - Occasions de participer
 - Dates importantes
 - Foire aux questions
 - Liens importants
 - Coordonnées
- Annonces dans les journaux communautaires, en ligne et dans les autobus d'Ottawa
- Publications dans les médias sociaux et communiqués de presse

- Affiches numériques dans les succursales de la Bibliothèque publique d'Ottawa?
- Affiches dans les centres récréatifs
- Courriels envoyés directement aux associations communautaires d'Ottawa
- Trousses de documents sur le projet pour les membres du Conseil

Outils pour recueillir les commentaires durant la première ronde de consultations publiques :

- Sondage en ligne du 4 mars au 3 avril; les répondants pouvaient s'inscrire à une liste d'envoi pour l'ELQ 2020
- Compte courriel pour le projet par l'entremise de Participons Ottawa
- Assemblées publiques et rencontres avec les parties prenantes; neuf réunions publiques et trois rencontres avec les parties prenantes étaient prévues; en raison de la COVID-19, sept assemblées publiques et les rencontres avec les parties prenantes ont été annulées.
- Entrevues avec tous les membres du Conseil

3.2 Ce que nous avons entendu

Au total, 483 personnes et organismes ont participé à la première ronde de consultations de l'ELQ 2020. Selon notre expérience, il s'agit d'un nombre impressionnant de participants, surtout pour la première étape d'un examen des limites de quartiers, lorsqu'il n'y a pas encore de propositions sur la nouvelle structure des quartiers. De plus, une partie de la première ronde de consultations s'est heurtée à l'assaut de la COVID-19, ce qui a entraîné l'annulation de plusieurs assemblées publiques et des rencontres avec les parties prenantes.

Tous les commentaires sur les modifications possibles aux limites des quartiers soumis aux assemblées publiques et dans les propositions et le sondage en ligne ont été attribués aux quartiers auxquels ils faisaient référence et ils ont été pris en considération pour l'élaboration des options entourant la reconfiguration des quartiers d'Ottawa.

3.2.1 Distribution des participants de la première ronde de consultations

Les personnes qui ont répondu au sondage en ligne et qui ont soumis leurs commentaires n'ont pas toutes précisé le quartier dans lequel elles habitaient. Toutefois, les personnes qui l'ont précisé venaient de tous les coins d'Ottawa et se répartissent comme suit :

Tableau 1 : Nombre de participants de la première ronde de consultations, par quartier*

No du quartier	Nom du quartier	Nombre de réponses
1	Orléans	12
2	Innes	8
3	Barrhaven	35
4	Kanata-Nord	9
5	West Carleton-March	9
6	Stittsville	8
7	Baie	18
8	Collège	17
9	Knoxdale-Merivale	23
10	Gloucester-Southgate	11
11	Beacon Hill-Cyrville	12
12	Rideau-Vanier	22
13	Rideau-Rockcliffe	28
14	Somerset	27
15	Kitchissippi	27
16	Rivière	22
17	Capitale	39
18	Alta Vista	15
19	Cumberland	24
20	Osgoode	28
21	Rideau-Goulbourn	18
22	22 - Gloucester-Nepean-Sud	26
23	Kanata-Sud	12

*Les membres du Conseil ne sont pas inclus

3.2.2 Assemblées publiques et propositions en ligne

Comme déjà mentionné, seules deux des neuf assemblées publiques prévues ont eu lieu (le 10 mars et le 11 mars, respectivement dans Nepean et Vanier). Dix-neuf personnes étaient présentes. Les deux rencontres étaient bilingues et se sont déroulées dans des salles accessibles. Il y avait sur place des copies papier du sondage, un tableau des projections démographiques par quartier et des cartes présentant l'actuel tracé des quartiers d'Ottawa. La présentation a été suivie d'une discussion de fond et détaillée de l'approche privilégiée pour l'Examen des limites des quartiers 2020 et de suggestions de modifications précises à apporter aux limites de quartiers.

En outre, treize propositions en ligne ont été soumises, allant de suggestions très pointues de modifications à apporter aux limites d'un quartier donné à des commentaires sur les inégalités actuelles entre les quartiers en matière de population à une discussion éclairée des paramètres juridiques des examens des limites de

quartiers. Nous avons reçu une proposition détaillée de reconfiguration complète de tous les quartiers.

3.2.3 Sondage

En tout, 448 personnes ont répondu au sondage public, soit 447 en ligne et une par la poste. Leurs suggestions pour modifier les limites des quartiers et unifier les communautés ont été prises en compte dans la conception des options pour reconfigurer les limites des quartiers d'Ottawa.

Afin de donner l'essence du raisonnement des répondants, leurs commentaires généraux ont été regroupés dans la partie A de l'annexe B du présent rapport « Autres commentaires sur les quartiers et les limites de quartiers - sondage, réunions publiques, présentations ».

3.2.4 Membres du Conseil

Tous les membres du Conseil ont été interviewés en personne ou par téléphone. À l'instar des questions du sondage public, on a demandé aux membres du Conseil leurs commentaires sur les sujets suivants : quels sont les problèmes, le cas échéant, soulevés par les limites actuelles de leur quartier et des autres quartiers qu'ils connaissent bien; la population de leur quartier représente-t-elle de façon satisfaisante leurs commettants; quelle devrait être la moyenne de population des quartiers d'Ottawa; et combien de quartiers devraient compter Ottawa idéalement?

À l'instar des suggestions tirées, des assemblées publiques, des propositions et du sondage en ligne, les commentaires des membres du Conseil ont été attribués aux quartiers auxquels ils faisaient référence et ils ont été pris en considération dans la conception des diverses options pour la reconfiguration des quartiers d'Ottawa. Les suggestions des membres du Conseil au sujet de la croissance future de leur quartier ont été vérifiées afin de les inclure dans les projections démographiques du projet. D'autres commentaires ont été regroupés dans la partie B de l'annexe B du présent rapport, Autres commentaires sur les quartiers et les limites de quartiers - membres du Conseil ».

3.2.5 Moyenne de population des quartiers et nombre de quartiers

En plus de recevoir des suggestions précises pour modifier les limites des quartiers, la première ronde de consultations de l'ELQ 2020 a également permis de recueillir l'opinion des personnes sur la moyenne de population souhaitée dans les quartiers ainsi que sur le nombre de quartiers souhaité. Les tableaux ci-dessous présentent les réponses tirées du sondage, des entrevues avec les membres du Conseil et des propositions en ligne.

La plupart des répondants n'ont pas fait de lien direct entre la moyenne de population suggérée pour les quartiers d'Ottawa et le nombre de quartiers qui en découlerait. Le tableau 2 en démontre les effets de manière générale, en l'absence d'une structure de quartier détaillée.

Tableau 2 : Moyenne de population

Moyenne de population	Nombre de répondants - sondage et propositions en ligne	Nombre de répondants - membres du Conseil*	Nombre résultant de quartiers pour 2016 Population d'Ottawa (1,15 million)
40 000 ou moins	67	3	29 quartiers ou plus
40 001 à 43 999	3	0	25 à 28 quartiers
44 000 (présentement)	61	1	25 quartiers
44 001 à 49 999	37	2	22 à 25 quartiers
50 000 à 55 000	84	10	20 à 22 quartiers
55 001 ou plus	17	1	21 quartiers ou moins

*Tous n'ont pas répondu à cette question

Un plus grand nombre de répondants, soit 94, croyaient qu'une moyenne de population de 50 000 à 55 000 serait satisfaisante, ce qui donnerait de 20 à 22 quartiers. Par contre, 101 répondants ont suggéré une moyenne de 44 000 à 50 000 (de 22 à 25 quartiers).

Par ailleurs, un nombre assez élevé de personnes, soit 73, privilégiaient une population moins élevée par quartier, soit une moyenne inférieure à 40 000 à 44 000, ce qui donnerait de 25 à 29 quartiers et plus. Un petit nombre de répondants (18) privilégiaient des quartiers beaucoup plus peuplés, supérieurs à une moyenne de 55 000, donnant ainsi 21 quartiers ou moins. Quelques-uns de ces répondants privilégiaient des quartiers comptant 100 000 habitants.

Les raisons justifiant les moyennes suggérées variaient, mais elles s'articulent autour d'un certain nombre de thèmes :

- La distribution actuelle de la population entre les quartiers n'est pas équitable; les conseillers et conseillères devraient représenter un nombre égal de personnes, avec peu d'écarts;
- La population des quartiers urbains et suburbains devrait être semblable; les quartiers ruraux peuvent avoir moins de population considérant leur plus grande superficie;
- Ne pas diminuer le nombre de quartiers; les conseillers et conseillères représentent la ville dans son ensemble ainsi que leurs commettants;
- La moyenne actuelle semble bien fonctionner;
- Besoin de quartiers moins peuplés afin de faciliter l'accès et la communication directe avec les conseillers et conseillères et pour la reddition de comptes;
- Les populations plus nombreuses conviennent aux quartiers homogènes et stables; la population peut être moindre dans les quartiers qui comptent des communautés diversifiées et de nombreux problèmes complexes;
- Augmenter le nombre d'habitants par quartier afin de restreindre le nombre de conseillers et de conseillères, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité du Conseil.

Le tableau 3 présente les réponses quant au nombre jugé satisfaisant de quartiers pour la ville d'Ottawa.

Tableau 3 : Nombre de quartiers

Nombre de quartiers	Nombre de répondants Sondage et propositions en ligne	Nombre de répondants - Membres du Conseil*
19 ou moins	39	2
19 ou 20	37	0
21 ou 22	5	1
23 (présentement)	69	10
24 ou 25	107	8
26 à 30	92	0
31 ou plus	55	0

*Tous n'ont pas répondu à cette question

Le nombre le plus élevé de répondants (115) a suggéré 24 ou 25 quartiers et 147 ont suggéré de 26 à 31 quartiers ou plus. Soixante-dix-huit répondants croyaient que moins de vingt quartiers suffiraient et d'autres ont suggéré qu'Ottawa ne devrait compter que sept ou huit quartiers. Soixante-dix-neuf répondants souhaitaient conserver le nombre actuel de quartiers, soit 23, et six répondants ont suggéré 21 ou 22 quartiers.

Les raisons pour justifier le nombre suggéré de quartiers pour Ottawa s'articulent autour des thèmes suivants :

- Le nombre de quartiers doit refléter la croissance d'Ottawa;
- Scinder les quartiers qui sont trop peuplés à l'heure actuelle;
- Avoir quelques conseillers et conseillères de plus est une bonne idée;
- Ne pas diminuer le nombre de quartiers;
- Réduire le nombre de quartiers ruraux; conserver le nombre actuel de quartiers ruraux;
- Meilleure représentation si l'on compte plus de quartiers moins peuplés;
- Ajouter des quartiers dans le centre pour accroître la représentation dans les quartiers diversifiés; ils sont sous-représentés historiquement;
- Si conserver 23 quartiers entraîne la réduction du nombre de quartiers à l'intérieur de la Ceinture de verdure, il est préférable d'ajouter quelques quartiers de plus;
- Le nombre actuel de quartiers peut répondre aux besoins de croissance, mais les limites de quartiers devront être modifiées;
- Conserver le nombre actuel de quartiers pour éviter d'augmenter la taille du Conseil et de rendre la ville ingouvernable.
- Moins de quartiers signifient moins d'administration (gouvernement) et moins de politiciens; réduire le nombre de quartiers aura pour effet de réduire les coûts;
- Créer des « méga » quartiers et augmenter le personnel des bureaux des quartiers.

En fonction des réponses aux questions portant sur la moyenne de population souhaitée dans les quartiers et sur le nombre idéal de quartiers pour la ville d'Ottawa, il semble qu'une majorité de répondants favorise une moyenne de 44 000 à 55 000. Un nombre considérable de personnes favorisaient des quartiers encore moins peuplés. La plupart des répondants ont suggéré de 23 à 25 quartiers, quoiqu'un nombre important de répondants croyaient que 26 à 31 quartiers ou plus seraient un nombre satisfaisant. Un autre groupe distinct a suggéré vingt ou moins de quartiers pour Ottawa.

4 Méthodologie

L'élaboration des options pour de nouvelles limites de quartiers dans Ottawa suit des étapes définies. Ces étapes permettent d'atteindre une représentation effective et elles tiennent compte de la rétroaction de la première ronde de consultations publiques. Toutes les options présentées dans le présent rapport atteignent la représentation effective.

4.1 Choisir une année cible

Étant donné que la population d'Ottawa change chaque année, il faut choisir une année précise pour calculer la parité électorale. C'est l'année cible.

Comme l'objectif de l'examen des limites de quartiers 2020 est de créer une structure de quartiers qui servira pour au moins trois élections, l'élection médiane de 2026 devient l'année cible autour de laquelle les quartiers sont établis. Règle générale, si la nouvelle structure s'étend jusqu'en 2030, il est probable qu'elle soit encore valable en 2034. Par contre, il est possible que la Ville d'Ottawa doive effectuer un examen limité des limites de ses quartiers après 2030 en raison de la croissance explosive à laquelle on s'attend dans les secteurs suburbains.

4.2 Croissance de la population

Afin d'étudier la croissance d'Ottawa, des projections démographiques ont été faites dans des secteurs très restreints un peu partout dans toute la ville. Ces secteurs restreints s'appellent des zones de circulation. Il y en a 513 dans Ottawa. Le but des projections de croissance démographique n'est pas de déterminer la structure des quartiers, mais plutôt d'évaluer la parité électorale dans les quartiers proposés. La projection démographique globale pour la population de la ville d'Ottawa en 2026 utilisée pour élaborer les options est de 1 141 815 habitants, chiffre arrondi à 1,15 million aux fins des divers calculs.⁴

4.3 Rétroaction de la première ronde de consultations

Deux facteurs déterminants entrent en jeu pour concevoir une nouvelle structure de quartiers : la moyenne de population des quartiers et le nombre de quartiers. Les deux sont manifestement reliés. On peut commencer l'examen des limites de quartiers à

⁴ Idem.

partir de l'un ou l'autre de ces deux facteurs, mais on commence habituellement par la population moyenne.

Au cours de la première ronde de consultations, on a sollicité des commentaires sur la moyenne de population et sur le nombre de quartiers. Les opinions étaient extrêmement variées et les tableaux 2 et 3 de la section 3 illustrent cette diversité. Les suggestions s'inscrivent dans des thèmes variés. En ce qui a trait à la moyenne de population, les thèmes sont les suivants :

- Conserver la moyenne actuelle d'environ 44 000 puisque « les choses » semblent bien se dérouler;
- Réduire la moyenne actuelle à 40 000 ou moins pour assurer une meilleure représentation locale et l'accès aux conseillers et conseillères;
- Augmenter la moyenne de population des quartiers à 55 000 ou plus pour réduire la taille de l'administration (du gouvernement).

En ce qui concerne le nombre de quartiers souhaités, on observe des groupements similaires :

- Accroître le nombre de quartiers afin de tenir compte de la croissance tout en conservant la moyenne de population actuelle dans les quartiers. Ce point de vue est celui des personnes qui font valoir qu'une légère augmentation du nombre de quartiers serait acceptable (de 24 à 26);
- Accroître substantiellement le nombre de quartiers à environ 38 pour améliorer la représentation locale;
- Conserver les 23 quartiers actuels étant donné que « les choses » semblent bien se dérouler et que la taille de l'administration ne serait pas augmentée;
- Diminuer le nombre de quartiers; l'idée de vingt quartiers était soutenue par un groupe de répondants. Les personnes qui suggèrent moins de quartiers souhaitent réduire la taille de l'administration.

4.4 Concevoir des options

La prochaine étape dans l'élaboration des options consiste à appliquer les paramètres susmentionnés à la géographie particulière d'Ottawa afin de déterminer un nombre approprié d'options, la moyenne de population des quartiers et des limites de quartier détaillées.

Les options fondées sur l'augmentation ou la diminution substantielle de la moyenne de population ou du nombre de quartiers ont été évaluées afin d'établir leur viabilité. Réduire la population moyenne des quartiers à 30 000 environ afin d'améliorer la représentation locale entraînerait la création de 38 quartiers. Dans le contexte de l'Ontario, des quartiers si peu peuplés ne permettent pas d'avoir des conseillers à plein temps. Réduire le nombre de quartiers à une vingtaine ne fonctionne pas dans le contexte géographique d'Ottawa. Toutefois, une option de dix-sept quartiers est viable.

Accroître le nombre de quartiers pour tenir compte de la croissance démographique, tout en maintenant le niveau actuel de population par quartier, fonctionne mieux à 24 ou à 25 quartiers et à une moyenne de population de 46 000 à 48 000 en 2026⁵. Maintenir le nombre de quartiers actuels, soit 23, a pour effet d'augmenter la population moyenne des quartiers à 50 000, une solution appuyée dans le cadre de la première ronde de consultations. Une configuration de 23 quartiers représente également le statu quo.

Cela étant, une option de 25 quartiers, une option de 24 quartiers, deux options de 23 quartiers et une option de 17 quartiers ont été élaborées. Ces cinq options constituent un éventail suffisant pour la discussion de la deuxième ronde de consultations publiques de l'Examen des limites des quartiers 2020.

- Avec les options de 25 et 24 quartiers, l'augmentation du nombre de quartiers est minime.
- Deux options tablent sur 23 quartiers. Dans l'option de 23 quartiers, un quartier du secteur urbain doit être redistribué à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Pour ce faire, une option commence par tracer les limites à partir de l'extrémité ouest du secteur urbain, tandis que l'autre part de l'extrémité est. Bien que cette façon différente de procéder puisse sembler peu importante, le point de départ détermine le secteur du quartier qui sera redistribué;
- Une option réduit le nombre de quartiers à dix-sept.

La gamme d'options présentées ne comprend pas l'utilisation des circonscriptions fédérales et provinciales comme structure potentielle de quartiers. Une analyse détaillée des raisons pour cela se trouve dans la section 6 du présent rapport.

Pour tracer les limites précises d'un quartier, il faut concilier toutes les composantes de la représentation effective. La première ronde de consultations a permis de recueillir de l'information détaillée sur les communautés d'intérêts, sur les modifications suggérées aux limites de quartiers actuelles, sur la capacité de représentation, sur l'histoire des quartiers et leur géographie, et sur les secteurs de croissance future prévue dans les quartiers. Cette information a été analysée et a étayé la configuration des quartiers dans chacune des options mises de l'avant.

Une des composantes importantes de la représentation effective est la création de quartiers qui ont des limites naturelles et physiques claires. Dans bien des cas, la configuration actuelle des quartiers d'Ottawa s'appuie sur les limites de ses municipalités d'avant la fusion, ce qui signifie que les limites de quartiers passent parfois par des cours arrière ou séparent des voisinages. Toutes les options proposées tentent de corriger cette situation.

Les quartiers, peu importe les options proposées, doivent s'inscrire dans une fourchette donnée de parité électorale, laquelle est déterminée par la moyenne de population dans les quartiers de l'option en question. Le but consiste à obtenir des

⁵ Les calculs de populations moyennes par quartier sont fondés sur une projection démographique pour Ottawa d'environ 1,15 million en 2026.

quartiers qui sont à plus ou moins dix ou quinze pour cent de la moyenne de population des quartiers, +/-10 pour cent étant idéal et +/-15 pour cent étant acceptable. L'écart de +/-15 pour cent peut être dépassé dans les secteurs urbains et suburbains afin de tenir compte de quartiers en croissance rapide; de respecter les communautés d'intérêts ou de prendre en compte des circonstances exceptionnelles reliées à la capacité de représentation; d'utiliser des limites de quartiers reconnaissables; ou de répondre à des caractéristiques géographiques uniques.

En raison de la géographie unique d'Ottawa et d'une importante croissance démographique projetée dans ses secteurs suburbains, la fourchette de la parité électorale dans Ottawa-Ouest, Ottawa-Sud et Ottawa-Est devra être supérieure à +/-15 pour cent dans certaines des options pour l'année de référence de 2026 et ultérieurement.

Afin d'atteindre la représentation effective, et spécialement la reconnaissance des collectivités rurales, la structure des quartiers comportera des quartiers ruraux peu peuplés et s'étendant sur une grande superficie. Dans les secteurs ruraux, la fourchette de parité électorale peut atteindre 25 pour cent et plus sous la moyenne de population des quartiers eu égard à la communauté d'intérêts ruraux.

5 Options

5.1 Aperçu

Dans cette section, nous présentons un sommaire des cinq options. L'annexe A de ce rapport « Cahier des options » contient les cartes détaillées illustrant chaque option, des tableaux démographiques de chacun des quartiers proposés pour 2022, 2026, 2030 et 2034, ainsi que les écarts par rapport à la moyenne de population des quartiers de chaque option.

Huit cartes illustrent chaque option :

1. Une carte « contextuelle » qui présente la ville dans son ensemble et tous les quartiers inclus dans l'option. Elle donne un aperçu général, mais n'est pas à l'échelle afin de permettre que les limites de chaque quartier soient clairement reconnaissables;
2. Une carte générale qui présente les quartiers actuels;
3. Une carte qui présente les quartiers urbains proposés;
4. Une carte qui présente les quartiers urbains actuels;
5. Une carte qui présente les quartiers proposés dans les trois secteurs suburbains (Ottawa-Est, Ottawa-Sud et Ottawa-Ouest);
6. Une carte qui présente les quartiers suburbains actuels;
7. Une carte qui présente les quartiers ruraux proposés;
8. Une carte qui présente les quartiers ruraux actuels;

Même si les cartes sont identiques dans certaines options, chaque option contient l'ensemble des cartes afin d'en faciliter l'examen et la compréhension.

À la fin de chaque série de cartes des options, un tableau présente, pour chaque année électorale, la population des quartiers proposés et les écarts par rapport à la moyenne de population des quartiers de « l'année cible » 2026.

Une nomenclature commune est nécessaire afin de commenter et de comparer les cinq options. Les quartiers actuels d'Ottawa ont des numéros et des noms. Les options n'utilisent que des numéros et ces numéros font uniquement référence aux quartiers proposés dans chaque option. Cette façon de procéder est nécessaire, car les options comptent un nombre différent de quartiers qui ont des limites différentes. Dans la plupart des cas, ce nombre diffère substantiellement du nombre de quartiers actuels.

Un quartier proposé est désigné de manière à signifier à la fois l'option et le quartier individuel à l'intérieur de cette option. Par exemple, la référence au W1-1 renvoie à l'option 1 et au quartier 1. De la même façon, W3-14 renvoie à l'option 3, quartier 14; et W5-10 à l'option 5, quartier 10. Lorsque le Conseil municipal d'Ottawa aura approuvé une nouvelle structure de quartiers, il attribuera aux quartiers des noms et des numéros qui sont appropriés.

La Ville d'Ottawa étudie actuellement l'élargissement possible de la limite du secteur de croissance urbaine de la ville parallèlement à la préparation de son nouveau Plan officiel. Tous les secteurs d'expansion de la limite du secteur de croissance urbaine d'Ottawa devraient être ajoutés à leur quartier suburbain adjacent dans toute nouvelle structure de quartiers. L'aménagement de ces secteurs élargis ne devrait pas modifier les projections démographiques de 2026 et de 2030, mais il pourrait avoir un effet sur celles de 2034.

Les collectivités suburbaines d'Ottawa sont en quelque sorte prises en « sandwich » entre la Ceinture de verdure et le secteur rural. Les politiques d'aménagement de la Ville prévoient une croissance accélérée dans ces secteurs, notamment après 2030. Cela étant, il y a des répercussions pour l'Examen des limites des quartiers 2020. Généralement, les cinq options présentent des écarts de population de +/- 15 pour cent dans les quartiers suburbains en 2026, à l'exception de quelques cas seulement. Toutefois, en 2030 et ultérieurement, en raison de la croissance démographique, plusieurs quartiers dépasseront considérablement cet écart de 15 pour cent. Il apparaît probable qu'un examen des quartiers suburbains sera requis pour l'élection de 2034.

5.2 Option 1 - 25 quartiers

Cette option compte treize quartiers urbains, neuf quartiers suburbains et trois quartiers ruraux et a pour effet d'ajouter deux membres au Conseil municipal. La population moyenne des quartiers est de 46 000 pour l'année de référence 2026.

L'option 1 ajoute un quartier urbain dans le secteur central afin d'améliorer la parité électorale et la capacité de représentation et ajoute deux quartiers suburbains, l'un dans Ottawa-Est et l'autre dans Ottawa-Sud, afin d'améliorer la parité électorale dans

ces secteurs. Le secteur rural perd un quartier parce que la population suburbaine du quartier Cumberland forme dorénavant un quartier suburbain distinct dans Ottawa-Est.

Comme indiqué dans la section 5 du présent rapport, au cours de la première ronde des consultations publiques de l'Examen des limites des quartiers 2020, 24 ou 25 quartiers ont été suggérés par le plus grand nombre de répondants (115) et 147 répondants ont suggéré entre 26 et 31 quartiers ou plus. L'option 1 répond à l'idée selon laquelle, à mesure qu'Ottawa grandit, il faut augmenter le nombre de quartiers. Elle tient également compte de la complexité des enjeux dans les quartiers urbains centraux et de la composante « capacité de représentation » de la représentation effective.

En termes généraux, pour l'année cible 2026, la population des quartiers urbains centraux est légèrement sous la moyenne générale et celles des banlieues proches légèrement au-dessus de la moyenne; mais les écarts en matière de parité électorale se situent à +/- 15 pour cent de la moyenne de population des quartiers. Les écarts dans trois quartiers (W1-17, W1-18 et W-19) sont supérieurs à 15 pour cent en 2022. Toutefois, en 2026, la croissance dans ces deux quartiers les ramène à l'intérieur de la fourchette de 15 pour cent. L'écart dans tous les quartiers urbains demeures dans la fourchette de +/- 15 pour cent au cours des années qui restent, sauf pour l'écart dans le W1-22 qui a augmenté à + 15,3 pour cent.

Dans l'option 1 et toutes les autres options, tous les quartiers urbains sont à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Les limites de quartiers de l'option 1 longent les artères principales, comme l'autoroute 416, le chemin de Montréal ou l'avenue Carling, les limites naturelles, comme le canal Rideau, et elles unissent les communautés comme celles qui se trouvent au sud du chemin Hunt Club dans le W1-15 ou Carson Grove dans le quartier W1-13. De légères modifications ont été apportées aux limites dans plusieurs quartiers, comme l'intégration de l'ensemble du campus de l'église unitarienne dans le quartier W1-15.

Les écarts de population dans les quartiers suburbains soulèvent certaines difficultés dans l'option 1 et dans toutes les options, en raison de la croissance explosive dans les secteurs suburbains. Dans l'année cible 2026 de l'ELQ 2020, l'écart de population dans trois quartiers est légèrement supérieure à 15 pour cent, mais à partir de cette année-la, ces trois secteurs suburbains se développent rapidement. Les limites de l'option 1 suivent les principales artères comme le chemin Barnsdale, la rue Rideau et le chemin Earl-Armstrong et son prolongement prévu, et la rivière Rideau. Cette option crée des quartiers distincts pour Barrhaven et Riverside-Sud/Findlay Creek, et elle unifie Orléans dans le quartier W1-4. L'Aéroport international d'Ottawa se trouve désormais entièrement dans le quartier W1-15.

Les trois quartiers ruraux sont peu peuplés et seul le quartier W1-1 s'inscrit dans la fourchette de +/-15 pour cent. Après 2026, la croissance démographique des quartiers ruraux est modeste. Le changement le plus significatif pour les quartiers ruraux est la combinaison du quartier Osgoode avec la partie rurale du quartier Cumberland. Les

deux autres quartiers ruraux demeurent inchangés, sauf pour de légères modifications à leurs limites. La rivière Rideau constitue une limite naturelle importante pour le nouveau quartier W1-1.

L'annexe A « Cahier des options » contient des cartes pour l'option 1 qui illustrent les limites des quartiers et un tableau présentant la population des quartiers et les écarts.

5.3 Option 2 - 24 quartiers

Cette option compte douze quartiers urbains, neuf quartiers suburbains et trois quartiers ruraux et elle a pour effet d'ajouter un membre au Conseil municipal. La population moyenne des quartiers est de 47 900 pour l'année de référence 2026.

À l'instar de l'option 1, l'option 2 répond à la volonté exprimée durant la première ronde de consultations publiques d'augmenter le nombre de quartiers et à l'idée qu'en raison de sa population croissante, Ottawa a besoin d'un plus grand nombre de quartiers.

L'option 2 conserve douze quartiers urbains à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Diverses limites ont été modifiées pour améliorer le fonctionnement des quartiers et établir des limites facilement reconnaissables. Dans le secteur urbain, cette option est celle qui comporte le moins de changements au chapitre de ses limites. Elle peut être considérée comme l'option nécessitant le moins de modifications à ses limites tout en répondant aux besoins de croissance des banlieues d'Ottawa.

Tous les quartiers urbains de cette option se situent dans la fourchette d'écart de +/- 15 pour cent et ce n'est que dans le quartier W2-24 que l'écart est supérieur à 10 pour cent. La fourchette des écarts se maintient pour les quatre cycles électoraux, sauf dans le cas du quartier W2-20, qui connaît une croissance considérable après 2030.

Dans le secteur suburbain, deux quartiers ont été ajoutés afin d'améliorer la parité électorale. En 2026, tous les quartiers suburbains se trouvent dans la fourchette d'écart de +/-15 pour cent et la majorité se trouve dans la fourchette d'écart de +/-10 pour cent. En 2022, le quartier W2-7 est peu peuplé, mais il se développe rapidement et se retrouve dans la fourchette de 10 pour cent en 2026. Tous les quartiers suburbains continuent de se développer rapidement après 2026. Les limites de quartiers de l'option 2 sont les mêmes que celles de l'option 1.

Dans l'option 2, les trois quartiers ruraux sont peu peuplés et seul le quartier W2-1 s'inscrit dans la fourchette d'écart de +/-15 pour cent. Les limites de quartiers de l'option 2 sont les mêmes que celles de l'option 1. Les écarts de population continuent de s'accroître à cause de l'augmentation de la population moyenne des quartiers dans cette option.

L'annexe A « Cahier des options » contient des cartes pour l'option 2 qui illustrent les limites des quartiers et un tableau présentant la population des quartiers et les écarts.

5.4 Option 3 - 23 quartiers

Cette option compte onze quartiers urbains, neuf quartiers suburbains et trois quartiers ruraux et elle conserve la taille actuelle du Conseil municipal. Comme indiqué dans la section 3.2.5 du rapport, dans la première ronde de consultations publiques, un nombre élevé de répondants (79) souhaitent que soit maintenu le nombre actuel de quartiers. L'option trois répond aux commentaires comme quoi « les choses semblent bien se dérouler » ou « qu'il ne faut pas augmenter la taille du conseil municipal ». La population moyenne des quartiers est de 50 000 pour l'année de référence 2026.

Pour conserver 23 quartiers, il faut redistribuer un quartier dans le secteur urbain. Et ce, pour deux raisons. Premièrement, deux quartiers doivent être ajoutés au secteur suburbain pour améliorer la parité électorale et deuxièmement, la population rurale est trop nombreuse pour la limiter à deux quartiers. Cette option exige des changements majeurs pour l'ensemble des limites de quartiers à cause de l'effet domino qu'entraîne la suppression d'un quartier.

Les onze quartiers urbains se trouvent dans la fourchette des écarts de +/-15 pour cent, la plupart se trouvant dans la fourchette de 10 pour cent en 2022 et 2026. En 2030, la population du quartier W3-13 dépasse la fourchette de 15 pour cent et le quartier continue de se développer. Les écarts de population dans tous les autres quartiers urbains sont acceptables sur l'ensemble de la période couverte par l'ELQ 2020. Dans cette option, à l'instar des options 1 et 2, les limites de quartiers suivent les principales artères et les autoroutes, les rues principales et les voies ferroviaires et elles s'efforcent de conserver l'unité des communautés (Carleton Heights dans le quartier W3-21 est un exemple à ce titre).

Et comme pour les options 1 et 2, deux quartiers ont été ajoutés dans le secteur suburbain afin d'améliorer la parité électorale. En 2026, tous les quartiers suburbains se trouvent dans la fourchette d'écart de +/-15 pour cent et la majorité se trouve dans la fourchette d'écart de +/-10 pour cent. En 2022, les quartiers W3-6, W3-7 et W3-11 sont peu peuplés, mais ils se développent rapidement et se retrouvent dans la fourchette de 15 pour cent en 2026. Tous les quartiers suburbains continuent de se développer rapidement après 2030.

Dans l'option 3, ici encore, les trois quartiers ruraux sont peu peuplés et seul le quartier W3-1 se trouve dans la fourchette des écarts de +/-15 pour cent. Les limites de quartiers dans l'option 3 sont les mêmes que celles des options 1 et 2. Les écarts de population continuent de s'accroître à cause de l'augmentation de la population moyenne des quartiers dans cette option.

La principale conséquence de cette option est la suppression d'un quartier dans le secteur urbain. La suppression d'un quartier oblige à modifier les limites d'une majorité de quartiers à l'intérieur de la Ceinture de verdure, car les douze quartiers urbains actuels comptent une population nombreuse et variable sur l'ensemble du territoire de la ville. Et il n'y a pas de grappes de quartiers peu peuplés faciles à combiner.

L'annexe A « Cahier des options » contient des cartes pour l'option 3 qui illustrent les limites des quartiers et un tableau présentant la population des quartiers et les écarts.

5.5 Option 4 - 23 quartiers

Cette option, comme l'option 3, compte onze quartiers urbains, neuf quartiers suburbains et trois quartiers ruraux et elle conserve la taille actuelle du conseil municipal. La population moyenne des quartiers est de 50 000 pour l'année de référence 2026.

À l'instar de l'option 3, l'option 4 répond à la volonté exprimée au cours de la première ronde de consultations publiques de maintenir le nombre actuel de quartiers. L'option 4 redistribue également un quartier du secteur urbain à l'intérieur de la Ceinture de verdure. Alors que l'option 3 configure les nouvelles limites de quartiers à partir de l'extrémité ouest du secteur urbain, l'option 4 procède depuis l'extrémité est. Il s'en dégage des limites très différentes par rapport à celles de l'option 3. L'option 4 se démarque notablement des autres options.

Les onze quartiers urbains se trouvent tous dans la fourchette des écarts de +/-15 pour cent, la plupart se trouvant dans la fourchette de 10 pour cent. À l'exception du quartier W4-23, qui dépasse légèrement l'écart de 15 pour cent. Ces écarts se maintiennent généralement pour les cycles électoraux couverts par l'ELQ 2020, sauf dans le cas des quartiers W4-22 et W4-23 qui se développent plus rapidement que les autres quartiers urbains.

Dans cette option, à l'instar des options 1, 2 et 3, les limites de quartiers suivent les principales artères et les autoroutes, les rues principales et les voies ferroviaires et elle s'efforce de conserver l'unité des communautés. À titre d'exemple, pour ce faire, la reconfiguration des quartiers W4-16 et W4-13 s'est faite du nord au sud plutôt que de l'est à l'ouest.

Et comme pour les options 1, 2 et 3, deux quartiers ont été ajoutés dans le secteur suburbain afin d'améliorer la parité électorale. En 2026, les quartiers suburbains se trouvent tous dans la fourchette d'écart de +/-15 pour cent et la majorité se trouve dans la fourchette d'écart de +/-10 pour cent. En 2022, les quartiers W4-6, W4-7 et W4-11 sont peu peuplés, mais ils se développent rapidement et se retrouvent dans la fourchette de 15 pour cent en 2026. Tous les quartiers suburbains continuent de se développer rapidement après 2030.

Dans l'option 4, les trois quartiers ruraux demeurent peu peuplés et seul le quartier W4-1 se trouve dans la fourchette des écarts de +/-15 pour cent. Les limites de quartiers dans l'option 4 sont les mêmes que celles des options 1, 2 et 3. Les écarts de population continuent de s'accroître à cause de l'augmentation de la population moyenne des quartiers dans cette option.

Comme dans l'option 3, la principale conséquence de cette option est la suppression d'un quartier dans le secteur urbain. Ce qui entraîne des modifications aux limites de la plupart des quartiers à l'intérieur de la Ceinture de verdure.

L'annexe A « Cahier des options » contient des cartes pour l'option 4 qui illustrent les limites des quartiers et un tableau présentant la population des quartiers et les écarts.

5.6 Option 5 - 17 quartiers

Cette option compte neuf quartiers urbains, six quartiers suburbains et deux quartiers ruraux. Dans le cadre des consultations publiques, un autre groupe important de répondants (78) a dit estimer que moins de vingt quartiers seraient un nombre suffisant pour Ottawa, d'autres suggérant même de réduire leur nombre à aussi peu que sept ou huit quartiers. Elle répond à l'idée selon laquelle l'administration (gouvernement) devrait être moins imposante et les quartiers devraient être plus grands. La population moyenne des quartiers est de 67 600 pour l'année de référence 2026.

Cette option se démarque considérablement par rapport à la situation actuelle. Elle a pour effet de réduire considérablement le nombre de quartiers, ce qui entraîne d'importantes modifications aux limites de tous les quartiers. Dans cette option, le nombre de quartiers ruraux diminue à deux, et on redistribue un quartier suburbain et trois quartiers urbains.

À cause de la moyenne de population plus élevée par quartier, les écarts de population sont moindres dans tous les quartiers. Les écarts se situent dans la fourchette de +/- 15 pour cent dans le secteur urbain pour 2022, 2026, 2030 et 2034. À l'exception du quartier W5-16 qui est moins peuplé que la moyenne, et dont l'écart est de -17,2 pour cent en 2022. Cependant, le quartier se développe et en 2026, il se retrouve dans la fourchette de 15 pour cent. En 2034, les quartiers urbains se trouvent tous la fourchette des écarts de +/- 15 pour cent, à l'exception du quartier W5-14 qui se trouve 17,6 pour cent au-dessus de la moyenne.

Comme dans les options 1 à 4, l'option 5 unifie les communautés et les limites des quartiers suivent les autoroutes 416 et 417 ainsi que les principales artères, telles les avenues Carling et Woodroffe.

L'option 5 conserve les quartiers actuels dans Ottawa-Sud. Toutefois, les nouveaux quartiers W5-7 et W5-8 absorbent les trois quartiers actuels dans Ottawa-Ouest et le chemin Hazeldean devient la frontière entre les deux quartiers. Dans Ottawa-Est, les quartiers W5-3 et W5-4 combinent les deux quartiers actuels avec la population suburbaine de Cumberland et leurs limites longent le chemin Innes et le boulevard Saint-Joseph.

Les quartiers suburbains se trouvent dans la fourchette des écarts de +/- 15 pour cent en 2022 et 2026, à l'exception du quartier W5-8 dont l'écart est augmenté à 17,3 pour cent en 2026. La croissance rapide après 2026 accroît considérablement ces écarts.

Cette situation reflète une croissance accélérée dans les secteurs suburbains, ce qui s'avère être le cas dans toutes les options.

La population des deux quartiers ruraux demeure sous la moyenne de population des quartiers, mais pas autant que dans les options 1 à 4. L'autoroute 416 est la frontière entre les deux quartiers ruraux, une limite physique aisément reconnaissable.

L'annexe A « Cahier des options » contient des cartes pour l'option 5 qui illustrent les limites des quartiers et un tableau présentant la population des quartiers et les écarts.

6 Circonscriptions fédérales ou provinciales

Au cours de la première ronde de consultations publiques de l'ELQ 2020, certains résidents et des membres du Conseil se sont inquiétés de voir la Province imposer unilatéralement les limites des circonscriptions fédérales ou provinciales comme limites des nouveaux quartiers d'Ottawa. Même si personne n'appuyait cette approche, la crainte de ces intervenants venait de la situation vécue à Toronto où la Province a effectivement imposé les limites des circonscriptions fédérales ou provinciales comme limites des nouveaux quartiers de Toronto pour l'élection de 2018. Par conséquent, l'équipe d'experts-conseils a examiné cette possibilité.

Présentement, Ottawa compte huit circonscriptions fédérales et provinciales et demie sur son territoire. Une grande partie du quartier 19 (Cumberland) se trouve dans la circonscription fédérale et provinciale de Glengarry-Prescott-Russell. Selon les données du Recensement de 2016, la population dans ces circonscriptions varie de 100 846 (Kanata-Carleton) à 128 280 (Orléans) pour une population moyenne d'environ 114 200.

Dans le cas de Toronto, une des raisons invoquées pour utiliser les limites des circonscriptions fédérales ou provinciales comme limites des quartiers était que le député fédéral, le député provincial et le conseiller municipal représenteraient tous le même secteur. Ce qui, faisait-on valoir, faciliterait les choses pour les résidents. Toutefois, dans Ottawa, cela ne fonctionnerait que pour huit circonscriptions; Cumberland ne serait pas identique à la circonscription fédérale ou provinciale.

Et une question plus importante a trait à la parité électorale. Huit des quartiers compteraient une population moyenne d'environ 144 000 en 2026, tandis que la population dans Cumberland serait la moitié de ce nombre. Toute tentative de modifier les limites de quartiers pour équilibrer la parité électorale viendrait à l'encontre de l'idée d'utiliser les circonscriptions fédérales ou provinciales comme limites de quartiers, car les limites ne seraient plus les mêmes.

Il y a un dernier élément à considérer. Si Ottawa conservait la formule actuelle d'un conseiller par quartier, le Conseil serait réduit à neuf ou dix membres et il ne serait probablement pas possible d'assurer une gouvernance municipale viable avec si peu de conseillers pour représenter un si grand secteur.

Pour ces raisons, l'utilisation des limites des circonscriptions fédérales ou provinciales comme limites de quartiers n'est pas retenue dans le cadre du présent ELQ 2020.

7 Classement des options

Ce rapport sur les options présente cinq moyens distincts de reconfigurer la structure des quartiers de la Ville d'Ottawa. Toutes les options proposées respectent les principes de la représentation effective, tels que définis par les tribunaux et par la CAMO (devenu le TAAL). Il n'y a pas de « meilleure option ». Chacune des options a ses forces et ses faiblesses et tous auront une opinion différente quant à l'option qu'ils privilégient. Au cours de la deuxième ronde de consultations publiques de l'ELQ 2020, les résidents, les parties prenantes et les membres du Conseil auront l'occasion d'examiner les cinq options, de les classer par ordre de préférence et de choisir une option privilégiée du point de vue de l'ensemble de la ville et dans une perspective locale.

Comme mentionné précédemment, la représentation effective comporte plusieurs composantes : la parité électorale, les limites naturelles et physiques, les communautés d'intérêts sur le plan géographique, les intérêts des minorités, l'histoire des quartiers, la capacité de représentation, la superficie et la forme du quartier et la croissance de la population. Ces composantes doivent toutes être conciliées dans le choix d'une option préférée à recommander au Conseil.

Afin d'aider les résidents, les parties prenantes et les membres du Conseil à classer par ordre de préférence les options, un **outil de classement** a été produit à cet effet. L'outil permet d'évaluer chaque option en fonction des composantes de la représentation effective et de les classer par ordre de préférence.

On peut trouver d'autres renseignements sur chacune des composantes de la représentation effective dans la section 2 du présent rapport.

Outil de classement

COMPOSANTE DE LA REPRÉSENTATION EFFECTIVE	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3	OPTION 4	OPTION 5
	25 QUARTIERS	24 QUARTIERS	23 QUARTIERS	23 QUARTIERS	17 QUARTIERS
Parité électorale					
Limites naturelles et physiques					
Communautés d'intérêts sur le plan géographique					
Intérêts des minorités					
Histoire des quartiers					
Capacité de représentation					
Superficie et forme des quartiers					
Croissance de la population					
CLASSEMENT (1 à 5)					

8 Prochaines étapes

Les options présentées dans le présent rapport seront discutées durant la deuxième ronde des consultations publiques de l'ELQ 2020. Les résidents, les parties prenantes et les membres du Conseil auront la possibilité de sopeser chaque option, de les classer par ordre de préférence et de suggérer des améliorations à apporter à leur option préférée ou aux autres options.

Le rapport sur les options sera publié sur le site Web du projet. Un sondage en ligne sera également affiché sur le site Web pour obtenir les commentaires du public. S'il est possible de tenir des assemblées publiques en septembre, trois rencontres avec les parties prenantes et neuf assemblées publiques se tiendront sur le territoire de la ville. Si la pandémie de COVID-19 empêche la tenue de réunions en personne, des solutions de type virtuel seront mises en œuvre; p. ex. des webinaires et des rencontres par Zoom. Les membres du Conseil seront rencontrés individuellement pour faire part de leurs commentaires.

Suivant cette vaste consultation, un rapport sera rédigé proposant un tracé recommandé pour les limites de quartiers d'Ottawa en vue de l'élection municipale de 2022. Le rapport final devrait être remis au Comité des finances et du développement économique et au Conseil municipal en décembre 2020 afin de permettre de donner suite aux décisions, le cas échéant, à temps pour l'élection municipale de 2022.